



NOTE POUR LA PRESSE

1211 GENEVE 27 SUISSE - TÉLÉPHONE: 791.21.11 - TELEX: 415.416 - FAX: 791.07.46 - E-MAIL: inf@who.int

a 79363

Note à la presse N°10
17 mai 2003

SRAS : LA RECOMMANDATION DE L'OMS POUR LES VOYAGES INCLUT DESORMAIS LA PROVINCE DU HEIBEI (CHINE)

Suite aux enquêtes en cours sur la nature des flambées épidémiques de syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), l'OMS recommande à partir d'aujourd'hui à toutes les personnes prévoyant de se rendre dans la province du Heibei en Chine de différer tout voyage qui ne soit pas indispensable. Cette recommandation temporaire sera réexaminée régulièrement.

La recommandation actuelle, par laquelle l'OMS préconise de différer tout voyage qui ne soit pas indispensable, s'applique désormais en Chine à : Beijing, Hebei, Hong Kong, Guangdong, Mongolie intérieure, Shanxi, Taipei et Tianjin.

Après les alertes mondiales sur les cas de SRAS publiées par l'OMS les 12 et 15 mars, les autorités nationales ont renforcé la surveillance des cas suspects et probables. Dans de nombreux pays, le dépistage précoce et l'isolement des cas initiaux ont évité de nouvelles transmissions ou ont, à tout le moins, fortement limité le nombre des cas supplémentaires.

Le 27 mars, l'OMS a recommandé des mesures supplémentaires pour éviter la propagation du SRAS par le biais des voyages internationaux. Ces mesures, qui comprennent un dépistage pour les passagers des vols au départ des régions où il y a eu une transmission locale récente du SRAS, continuent de s'appliquer (consulter le tableau récapitulatif des recommandations de l'OMS sur : http://www.who.int/csr/sarsareas/2003_05_07/en/).

L'OMS a soigneusement examiné les informations sur l'ampleur de l'épidémie de SRAS dans la province du Heibei en Chine. Cette recommandation prend en compte l'ampleur de la flambée épidémique dans ces régions, c'est-à-dire le nombre total de cas et le nombre de nouveaux cas chaque jour. L'étendue des chaînes locales de transmission et le risque de propagation à l'extérieur de cette région sont également des facteurs importants.

L'OMS publie cette recommandation pour les voyages dans le but de protéger la santé publique et de réduire les possibilités de propagation internationale. Le SRAS est une nouvelle maladie qui a été identifiée pour la première fois en février et qui s'est propagée par le biais des voyages aériens internationaux. Les mesures de précaution ont pour objectif de réduire les effets du SRAS et d'endiguer la maladie alors qu'elle se trouve encore à un stade relativement précoce de sa propagation.

Note à la presse N°10
Page 2

La situation est évaluée régulièrement pour déterminer s'il faut modifier le statut des régions énumérées dans la recommandation pour les voyages, s'il faut en inclure de nouvelles et si des mesures de précaution supplémentaires s'avèrent nécessaires.

L'OMS donne sur son site <http://www.who.int/csr/sars> des informations actualisées sur le SRAS, notamment le nombre cumulé de cas, les directives et les dernières découvertes scientifiques.

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec M. Dick Thompson, Chargé de communication, Maladies transmissibles, OMS, tél. : (+41 22) 791 2684, mél : thompsond@who.int. Tous les communiqués de presse, aide-mémoire et articles de fond de l'OMS sont accessibles sur Internet à partir de la page d'accueil de l'OMS : <http://www.who.int/>.